



VERDI Conseil Coeur de France
Rue Jean Baptiste Godin
60000 Beauvais

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 28 août 2018

Légende plan de zonage du PLU

Prescriptions d'urbanisme

- Secteur soumis aux dispositions de l'article R.151-49 du Code de l'Urbanisme
- Elément du patrimoine bâti (mur) à protéger au titre de l'article L.151-19 du CU
- Elément du paysage (haie) à protéger au titre de l'article L.151-23 du CU
- Elément hydraulique (mare) à préserver au titre de l'article L.151-23 du CU
- ★ Elément du patrimoine bâti (Immeuble) à protéger au titre de l'article L.151-19 du CU

Zones du PLU

- UA : Zone urbaine du village
- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle et forestière
- Nc : Secteur naturel de la lisière bocagère
- Nn : Secteur naturel identifiant le site Natura 2000

